

DEC200536DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean Sulem, directeur de l'UMR8205 intitulée « Laboratoire Navier » (NAVIER), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR8205, intitulée « Laboratoire Navier » (NAVIER), dont le directeur est Monsieur Jean Sulem ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean Sulem, directeur de l'UMR8205, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par



des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean Sulem, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Noël Roux, directeur de recherches, à Monsieur Jean-Michel Pereira, directeur de recherches, et à Madame Virginia Frey, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191326DR01 du 1er avril 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2020

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

